

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 40175

Numéro SIREN : 479 608 002

Nom ou dénomination : SQDL

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004483

1

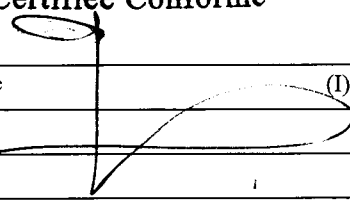
BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*03

Désignation de l'entreprise : <u>SARL S.O.D.L.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>15, PLACE CHARLES DE GAULLE 59270 BAILLEUL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 7 9 6 0 8 0 0 2 0 0 0 3 2</u>			Néant ☐ *			
Pour Copie Certifiée Conforme 		Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	421 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	64 391	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	207 383	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	37 206	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	245 225	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	579 420
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	1 051 629
			Autres titres immobilisés	BD	BE	
			Prêts	BF	BG	
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	2 714 661		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	211 661	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 600	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	39 874	
		Autres créances (3)	BZ	CA	66 435	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	206 060	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 316 475		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	19 039		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 868 144		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	4 582 806		
				554 206		
				4 028 600		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL S.Q.D.L.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)			DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1 672 401	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	429 220	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	3 201 622	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	353 027	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	234 993	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	124 993	
	Dettes fiscales et sociales			DY	104 130	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	9 835	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	826 978		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 028 600		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Ecart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	580 900
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 001	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SARL S.Q.D.L.										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	557 103	KE		KF								
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9			KJ		KK		KL								
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1			KM	240 733	KN		KO								
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants		M2			KP		KQ		KR								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3			KS	38 481	KT		KU								
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	209 297	KW		KX									
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA									
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	35 915	LC		LD	2 084								
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ										
	Avances et acomptes						LK		LL		LM										
	TOTAL III						LN	524 426	LO		LP	2 084									
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T									
		Autres participations						8U	1 605 003	8V		8W	161 046								
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S											
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V											
TOTAL IV						LQ	1 605 003	LR		LS	161 046										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 686 532	ØH		ØJ	163 130										
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
						1		2				4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	557 103	1X								
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ								
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC									
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	240 733	MF									
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	38 481	ML								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	209 297	MO									
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	37 999	MU									
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX									
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB								
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF								
TOTAL III						IY		NG		NH	526 510	NI									
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW								
	Autres participations						IØ		ØX	135 000	ØY	1 631 049	ØZ								
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D								
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G								
	TOTAL IV						I3		NJ	135 000	NK	1 631 049	2H								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	135 000	ØL	2 714 661	ØM									

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL S.Q.D.L.						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2020						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL S.Q.D.L. Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	58 204	PF	6 187	PG		PH	64 391
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	185 322	PS	22 061	PT		PU	207 383
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 992	QA	1 215	QB		QC	37 206
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	209 297	QE		QF		QG	209 297
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	35 629	QM	299	QN		QO	35 928
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	466 241	QV	23 574	QW		QX	489 815
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	524 445	ØP	29 761	ØQ		ØR	554 206

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL S.Q.D.L.		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l' entreprise : SARL S.Q.D.L.										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	1 051 629		UM			UN	1 051 629			
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières			UT			UV			UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA										
	Autres créances clients			UX	39 874		39 874							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI										
	Personnel et comptes rattachés			UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 104		1 104							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM										
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 566		12 566							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN										
		Divers		VP										
	Groupe et associés (2)			VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	52 765		52 765							
	Charges constatées d'avance			VS	19 039		19 039							
TOTAUX			VT	1 176 978		VU	125 349		VV	1 051 629				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD											
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE											
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG											
	à plus d'1 an à l'origine		VH	353 027		106 949		246 079						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	124 993		124 993								
Personnel et comptes rattachés			8C	30 309		30 309								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	14 584		14 584								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	29 746		29 746								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 362		29 362								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	129		129								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI	234 993		234 993								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	9 835		9 835								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ											
Produits constatés d'avance			8L											
TOTAUX			VY	826 978		VZ	580 900		246 079					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	58 392		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

SQDL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 15, place Charles de Gaulle
59270 BAILLEUL
479 608 002 RCS DUNKERQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 429.220,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	429.220,32 euros
------------------------	------------------

A titre de dividendes aux associés pour Soit 76,25 euros par part	122.000,00 euros
--	------------------

Le solde, soit	307.220,32 euros
----------------	------------------

En totalité au compte "autres réserves".

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 01 juillet 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 122.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

71 DL

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

➤ Exercice clos le 31 décembre 2017 :

110.000 euros, soit 75,63 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 110.000 euros

➤ Exercice clos le 31 décembre 2018 :

110.000 euros, soit 75,63 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 110.000 euros

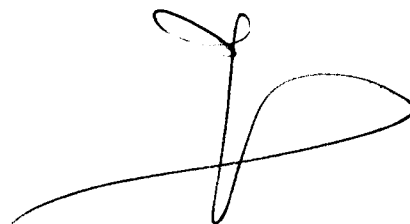
➤ Exercice clos le 31 décembre 2019 :

110.000 euros, soit 75,63 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 110.000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large loop and a horizontal stroke.